



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service Environnement, Eau, Forêts

Arrêté préfectoral n° 2021 - 1080
portant prolongation d'une enquête publique

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent de Pissevieille
Communes de Bourg Saint Maurice et Villaroger

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de l'environnement, et notamment son livre II – titre Ier – relatif à l'eau et aux milieux aquatiques et marins, partie réglementaire (articles R181-1 et suivants) et le titre II du livre I, partie législative et réglementaire ;
- Vu le code de l'énergie, et notamment ses articles L531-1 à L531-6 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Xavier AERTS directeur départemental des territoires de la Savoie ;
- Vu la demande de la SAS TIGNENERGIES et le dossier l'accompagnant, par laquelle il sollicite l'autorisation de créer un aménagement hydroélectrique sur le torrent de Pissevieille sur le territoire des communes de Bourg Saint Maurice et Villaroger ;
- Vu la désignation N° E20000177/38 en date du 30 septembre 2021, de Monsieur Yvon DUTEILLE, commissaire enquêteur, par le Président du Tribunal

Administratif de Grenoble en vue de procéder à l'enquête publique relative à la demande susvisée ;

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-01006 du 18 octobre 2021 portant ouverture de l'enquête publique susvisée ;
- Vu la demande du commissaire enquêteur du 12 novembre 2021, de prolonger l'enquête publique afin qu'une meilleure information du public puisse être effectuée ;

Arrête

ARTICLE 1er : L'enquête publique prévue du 8 au 24 novembre 2021, est prolongée jusqu'au 9 décembre 2021 inclus dans les conditions prévues par l'arrêté n° 2021-1006 et en accord avec Monsieur Yvon Duteille, commissaire enquêteur.

ARTICLE 2 : Les permanences initialement prévues sont maintenues soit :

- Bourg Saint Maurice : lundi 8 novembre 2021 de 13h30 à 17h30
- Villaroger : mercredi 24 novembre 2021 de 13h30 à 17h30

Une permanence supplémentaire se tiendra en mairie de Bourg Saint Maurice le jeudi 9 décembre 2021 de 13h30 à 17h30.

ARTICLE 3 : Un avis au public modificatif, fera jusqu'à la fin de l'enquête, l'objet d'un affichage par les soins des maires de Bourg Saint Maurice et Villaroger.

Cet avis modificatif sera également publié sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie à l'adresse suivante : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>).

ARTICLE 4 : Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins de la SAS TIGNENERGIES à l'affichage du même avis sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des travaux projetés et visible de la voie publique.

ARTICLE 5 : La prolongation de l'enquête sera également annoncée dès que possible, dans deux journaux locaux ou régionaux.

ARTICLE 6 : Les conseils municipaux des communes de Bourg Saint Maurice et Villaroger, le conseil syndical de la communauté de communes de la Haute Tarentaise, seront appelés à donner leur avis motivé sur la demande dont il s'agit, dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. La délibération intervenue sera adressée au directeur départemental des territoires de la Savoie (Service environnement eau et forêts).

ARTICLE 7 : Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

ARTICLE 8 : le directeur départemental des territoires de la Savoie, les maires de Bourg Saint Maurice et Villaroger, le commissaire enquêteur, le président de la SAS TIGNENERGIES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire.

Chambéry, le **15 NOV. 2021**

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical line and a small flourish.

Xavier AERTS

